



Luxembourg, le 1 février 2024

Circulaire n° 2024-012

Circulaire

aux administrations communales,

Objet : Campagne de sensibilisation des non-Luxembourgeois ressortissant d'un Etat membre de l'UE en vue de leur inscription sur les listes électorales – Accessibilité des élections européennes

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

La participation politique des résidents de nationalité étrangère ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne aux élections européennes est un élément important du vivre-ensemble interculturel et de soutien à la vie démocratique au Luxembourg et en Europe.


Afin d'assurer la sensibilisation desdits résidents sur leur droit de vote en vue des élections européennes du 9 juin 2024, le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, ensemble avec le bureau de liaison du Parlement européen au Luxembourg, a lancé la campagne nationale « [Je peux voter](#) ».

Dans le cadre de cette campagne, le ministère met à disposition de toutes les communes un kit de communication (<https://jepeuxvoter.lu/kit-de-communication/>), afin qu'elles puissent participer à la promotion de la campagne et sensibiliser leurs résidents non-luxembourgeois à travers différents réseaux de communication (digital, print, événementiel) à s'inscrire sur les listes électorales. Le kit de communication sera complété au cours des prochaines semaines. Afin de donner plus de visibilité au sujet de la participation politique et aux élections européennes, le ministère conseille aux communes de prévoir sur la page d'accueil de leurs sites internet un bouton visuel ou une bannière (disponibles dans le kit de communication) pour rendre le sujet plus accessible aux résidents concernés.

Du fait de leur proximité aux citoyens, les communes sont des partenaires incontournables dans la promotion du vivre-ensemble et de la participation politique de toutes les personnes – luxembourgeoises et non-luxembourgeoises – vivant sur leur territoire. C'est pour cette raison que le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil invite toutes les communes à participer à la semaine de l'inscription qui aura lieu du 18 mars au 24 mars 2024.

Dans le cadre de cette semaine de l'inscription, le ministère renforcera davantage sa communication de sensibilisation afin de motiver les résidents d'un pays membre de l'Union européenne à s'inscrire sur les listes électorales. Les communes sont ainsi invitées à proposer aux résidents concernés des ouvertures prolongées des bureaux de population, des nocturnes ou encore des événements lors desquelles les personnes intéressées pourront s'inscrire sur les listes.





En outre, les services communaux ayant un contact direct avec la population sont invités à informer de manière systématique tous les résidents ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, notamment au moment de leur inscription sur les registres communaux des personnes physiques, sur le droit de voter aux élections européennes et sur les conditions de l'exercice de ce droit.

Collaborons donc tous ensemble pour accorder à la question de la participation politique de toutes et de tous l'attention qu'elle mérite.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous rappeler de rendre les élections européennes pleinement accessibles aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnes ayant des compétences de lecture et d'écriture limitées.

Veillez trouver ci-dessous quelques documents en langage facile pour faciliter l'accès à l'information :

La brochure « Accessibilité des bureaux de vote »

L'accès des personnes à mobilité réduite aux bureaux de vote devra être assuré. La brochure « Accessibilité des bureaux de vote » contient de plus amples informations ainsi que des recommandations à ce sujet. La brochure existe seulement en version digitale.

www.info-handicap.lu

Le pochoir tactile « Walschabloun »

Beaucoup de personnes présentant des troubles de la vue votent par correspondance. L'identification des candidats n'est pas évidente et l'aide d'une tierce personne est dès lors nécessaire. La « Walschabloun », un pochoir tactile rend accessible le vote en toute indépendance : L'électeur peut, par conséquent, choisir les candidats ou la liste de manière autonome.

www.cc-cdv.lu/fr/services/pochoir

Le livret « Check Politik : Les élections communales au Luxembourg »

Check Politik est une série de livrets avec des contenus faciles à lire. L'édition actuelle porte sur les élections européennes au Luxembourg et on y trouve des explications sur le fonctionnement et les procédures électorales y relatives. Les livrets s'adressent ainsi au grand public en général et aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou de lecture en particulier.

<https://zpb.lu/check-politik/>


Soirée d'échange entre personnalités politiques et électeurs

Des séances d'information fournissant des explications sur des points de programme des partis politiques seront organisées pour que tout électeur puisse exercer correctement ses droits politiques. Ces séances s'adresseront aux personnes rencontrant des difficultés à comprendre les programmes politiques. Des membres des partis politiques seront invités à participer activement à ces séances. Les informations desdites séances seront publiées sur www.iha.lu.

Déplacement vers le bureau de vote pour personnes handicapées à mobilité réduite

Les usagers du service de transport spécifique Adapto, détenteurs d'une carte Adapto, ont la possibilité de se rendre au bureau de vote avec le service Adapto.





Les trajets vers et depuis le bureau de vote ne seront pas décomptés du quota des trajets annuels Adapto dont ils bénéficient. Pour réserver un tel trajet, les usagers peuvent appeler le service mobiliteit.lu au téléphone 2465-2465, ou faire une réservation avec l'application mobile adapto.lu en sélectionnant le motif "Elections/Wahlen".

Heures d'ouverture du Centre d'appel : lundi à vendredi 06 h 45 - 19 h 00 ; samedi, dimanche : 09 h 00 - 16 h 30.

À noter que les capacités de véhicules disponibles sont limitées.

Pour toute question ayant trait à la présente circulaire, merci de vous adresser à Madame Michèle Zahlen de la Division du vivre-ensemble interculturel (Michele.Zahlen@fm.etat.lu) et Madame Nathalie Calmes de la Division Personnes handicapées (Nathalie.Calmes@fm.etat.lu).

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil



Max Hahn

